

# R.P.I. ANAIS / TOURRIERS / AUSSAC-VADALLE

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 19 NOVEMBRE 2024

Mme Gentet, directrice de l'école primaire d'Anais, préside le premier conseil d'école de l'année scolaire 2024/2025.

La séance ouvre à 18h00 à la salle de « l'Ancien grenier » d'ANAINS.

### **PRESENTS :**

Mme MAIRE	Conseillère Pédagogique circonscription Angoulême Nord
Mme GENTET	Directrice de l'école primaire d'ANAIS (PS)
M GUEDON	Directeur de l'école élémentaire d'AUSSAC VADALLE (CE1)
Mme ANDRIAN	Directrice de l'école élémentaire de TOURRIERS (CM1-CM2)
Mme DARQUEY	Enseignante à l'école primaire d'ANAIS (MS)
Mme DARRICADES	Enseignante de l'école primaire d'ANAIS (GS -CP)
Mme JOCAL	Enseignante à l'école primaire d'ANAIS (CP –CE1)
Mme. GIAT	Enseignante à l'école élémentaire d'AUSSAC VADALLE (CE2- CM1)
Mme NICOLAS	Enseignante à l'école élémentaire de TOURRIERS (CM1)
M GIRAUD-BERNARD	Maire d'ANAIS / Président du SIVOS
Mme CARCIN	Elue Déléguée du SIVOS ATAV
M VERGNAUD	Adjoint au Maire de TOURRIERS
M LIOT	Maire d'AUSSAC VADALLE
Mme PERSONNE	Représentante des parents d'élèves
Mme DUPUY	Représentante des parents d'élèves
Mme TIXIER	Représentante des parents d'élèves
Mme BERNIER	Représentante des parents d'élèves
M PELLEGRIN	Représentant des parents d'élèves
MME GOURDOU	Représentante des parents d'élèves
MME CAIVEAU	Représentante des parents d'élèves
MME LASERRE	Représentante des parents d'élèves
M NAY	Représentant des parents d'élèves
MME RESTOIN	Représentante des parents d'élèves
M SALMON	Représentant des parents d'élèves

### **EXCUSES :**

Mme HUGONNAUD-FAYOLLAT	IEN
Mme BARIL (PS/ GS- PS)	Enseignante à temps partiel à l'école primaire d'Anais
Mme GIRARDIE-AUDIT	DDEN du RPI
M. DANEDE	Maire de TOURRIERS
Mme KERJEAN	Adjointe au Maire d'AUSSAC-VADALLE
Mme LACOUTIERE	Représentante des parents d'élèves
MME BOUTENEGRE	Représentante des parents d'élèves

### **Secrétaires de séance :**

Mme PERSONNE représentante de parents d'élèves

A l'ordre du jour :

- présentation des membres du Conseil**
- vote de la motion établissant un conseil d'école unique au sein du RPI**
- composition et fonction du conseil d'école**
- vote du règlement intérieur**
- bilan de rentrée (travaux réalisés, effectifs, exercice incendie, PPMS)**
- présentation des bilans de coopérative scolaire**

## **- dispositifs pédagogiques :**

### **Éducation à la Vie Affective Relationnelle et à la Sexualité pHARe**

## **- questions diverses**

### **1- Présentation des membres de la nouvelle assemblée :**

A Anais l'équipe enseignante reste inchangée. Nous avons cette année une jeune volontaire Léna Réquéna qui s'est engagée en Service Civique au sein de l'école.

Au niveau de l'équipe enseignante d'Aussac-Vadalle, Madame GIN remplace Madame KREPLA sur le poste d'enseignant brigade de l'école d'Aussac-Vadalle.

A l'école de Tourriers, pour la classe des CM1, Mme Delage est actuellement en congé maternité. Elle est remplacée par Madame Nicolas.

### **2-Vote de la motion établissant un conseil d'école unique au sein du RPI.**

Chaque école a élu ses représentants de parents d'élèves **le 11 octobre 2024**. Dans le cadre d'un RPI, il est possible de regrouper plusieurs Conseils d'Ecole pour constituer un Conseil d'Ecole unique.

C'est le souhait de notre équipe pédagogique.

Mme la Présidente du Conseil soumet au vote la motion regroupant les trois conseils d'école du RPI en un seul.

**La motion est adoptée à l'unanimité.**

### **3- Composition et fonction du conseil d'école.**

Les documents ont été transmis en amont de la réunion aux membres du Conseil. Madame la présidente précise :

« Chaque membre du Conseil a voix délibérative.

**Les suppléants de parents d'élèves ont voix consultative et droit de vote uniquement lorsqu'ils remplacent un titulaire. », c'est le cas ce soir, Mr PELLEGRIN suppléé Mme LACOUTIERE**

### **4- Mise à jour et vote du règlement intérieur**

Le document a été transmis en amont de la réunion aux membres du Conseil.

Une modification a été apportée concernant les horaires de l'école de Tourriers (la pause méridienne est maintenant de 12H00 à 13H30 au lieu de 12H30 à 14H00).

**Les membres du Conseil ne souhaitent pas de modification par rapport au document qui leur a été présenté**, Madame la Présidente, le soumet au vote.

**Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.**

### **5- Bilan de rentrée (effectifs, travaux réalisés, exercices de sécurité)**

Pour l'Ecole primaire d'Anais, Mesdames Darquey et Darricades prennent la parole

#### **Effectifs**

#### **Effectifs par niveau**

<b>PS</b>	<b>MS</b>	<b>GS</b>	<b>CP</b>	<b>CE1</b>
<b>24</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>27</b>	<b>4</b>

**Effectifs actuels : 99 élèves**

#### **Répartition**

<b>PS</b> MMES GENTET et BARIL	<b>MS-GS</b> MME DARQUEY	<b>GS-CP</b> MMES DARRICADES et BARIL	<b>CP-CE1</b> MME JOCAL
	<b>23 +2</b> 2 enfants en attente de place en IME avec AESH	<b>19 +6CP</b>	<b>21 + 4</b> <b>CE1</b>

**24            25            25            25**

## Travaux et équipements :

Les travaux d'entretien et d'aménagement demandés avant les vacances d'été et les vacances de Toussaint ont été réalisés. Des petits travaux de réparation, ainsi que des améliorations ont été effectués dans chaque classe.

De plus chaque classe a été équipée de stores occultants.

Les classes de GS-CP et CP-CE1 pendant les vacances d'été, les classes de PS et MS – GS durant les vacances de Toussaint.

Les impostes au-dessus des fenêtres qui étaient abîmées ont été remplacées.  
C'est propre, et cela donne un petit effet vert printemps !

Pour toutes les actions réalisées, nous remercions nos collègues de l'équipe technique, ainsi que les élus qui investissent autant qu'ils le peuvent dans notre école.

## Exercice évacuation :

### **Vendredi 27 septembre 2024 :**

**PS et MS** alarme incendie écouteé en amont (20 septembre) qui a été reconnue par les enfants, l'évacuation s'est déroulée dans l'ordre vers le lieu de rassemblement prévu en **3min11**.  
Pas d'incident majeur ni de panique.

**GS et CP** regroupement en **1min 39**, mais ces élèves pratiquent depuis la petite section deux fois par an.

## Exercice Plan Particulier de Mise en Sécurité : PPMS Attentat Intrusion :

Un exercice « Attentat / Intrusion » dont le thème choisi était « se cacher, se barricader » a eu lieu le vendredi 18 octobre 2024.

Ces exercices entrent dans le cadre de l'éducation à La sécurité dans les écoles, il y aura dans chaque école différents exercices à réaliser tout au long de l'année : un deuxième exercice d'évacuation/incendie et un exercice « Risque Majeur ».

Un exercice « Risque Majeur » qui correspond à des risques technologiques ou météorologiques qui se traduit par un exercice de confinement.

Concernant l'Ecole Primaire d'Anais, les familles ne seront jamais prévenues en amont de ces exercices.

Il s'agit que la communauté éducative (encadrants et élèves) intègre les bons automatismes : répondre de manière adaptée au signal qui est donné.

Chaque exercice est l'occasion de réajustements pour être toujours plus efficace.

Pour les plus jeunes nous avions organisé une partie de cache-cache avec les Enseignantes. Les enfants ont dû suivre leur ATSEM sans bruit et se cacher dans notre lieu de confinement : le dortoir, rester cachés et en silence.

Pour les GS – CP – CE1 : même exercice avec le même thème, le lieu de confinement est la Médiathèque.

## Ecole élémentaire d'Aussac-Vadalle

### Effectifs :

#### Effectifs par niveau

CE1	CE2	CM1
<b>20</b>	<b>17</b>	<b>6</b>

#### Répartition

CE1 MR GUEDON	CE2 – CM1 MME GIAT
20 CE1  <b>20</b>	17 CE2 6 CM1  <b>23</b>

### Effectifs actuels : 43 élèves

Exercice évacuation incendie : réalisé le **12 septembre 2024** pour les deux classes. L'évacuation s'est réalisée en bon ordre en moins de 1 minute 22 secondes.

## **Exercice Plan Particulier de Mise en Sécurité : PPMS**

- L'exercice « Intrusion » sur le thème « s'enfermer », réalisé le 10 octobre 2024 pour les deux classes. A l'exception d'un élève qui a refusé de participer, l'exercice s'est déroulé en bon ordre en 1 minute 40 secondes.
- L'exercice « Risque Majeur » sur le thème « confinement », réalisé le 18 novembre 2024 pour les deux classes. L'exercice s'est déroulé en bon ordre en 1 minute 20 secondes.

## **Travaux et équipements :**

Durant l'été :

- installation d'une porte pour les sanitaires des garçons
- fabrication et pose d'un meuble à chaussures pour la classe de CE2
- changement de stores défectueux dans les deux classes
- peinture refaite dans la classe de CE2
- Marquage au sol refait dans la cour de récréation

Depuis la rentrée :

- Entretien de l'espace classe dehors afin de permettre le début des séances pour la classe de CE2-CM1 en première période.
- Fabrication et pose d'un meuble dans la bibliothèque de l'école.

Pour toutes les actions réalisées, nous remercions les agents de l'équipe technique, ainsi que les élus.

## **Investissements :**

Suite à l'obtention d'une subvention dans le cadre du « plan 5 000 équipements génération 2024 », la commune d'Aussac-Vadalle a passé commande pour un montant de 7 690€ de matériel sportif à destination de son école.

A savoir :

- 26 tapis de gymnastique
- Une poutre d'équilibre scolaire
- Un matelas de réception
- 27 équipements d'escrime

Pour ces investissements, nous remercions les élus de la commune.

## **Ecole élémentaire de Tourriers**

Effectifs prévus :

Répartition

CM1	CM2
<b>27</b>	<b>18</b>

<b>CM1</b> MME DELAGE – Mme NICOLAS	<b>CM1 – CM2</b> MME ANDRIAN
<b>24</b>	<b>3 + 18</b> <b>21 CM1- CM2</b>

**Effectifs actuels : 45 élèves**

## **Exercice évacuation incendie:**

Réalisé le 16 septembre 2024 pour les deux classes. Les élèves étaient prévenus en amont de cet exercice.

L'évacuation s'est réalisée en bon ordre en 1 minute 45 secondes en présence du personnel communal. Les élèves sont sortis dans le calme et l'exercice s'est bien déroulé.

## **Exercice Plan Particulier de Mise en Sécurité : PPMS Attentat Intrusion :**

A Tourriers, l'exercice Attentat intrusion a été réalisé le lundi 14 octobre à 10H05  
Les élèves sont restés calmes et silencieux, ils étaient prévenus en amont de cet exercice.  
Certains ajustements sont à effectuer (un élève a soulevé le rideau dès l'arrêt automatique du signal sans attendre la confirmation de la fin de l'exercice)

### **Travaux et équipements**

Comme Monsieur le Maire nous l'avait annoncé lors du précédent Conseil d'Ecole, l'aménagement de la voirie à l'arrière de l'école a été effectué durant l'été. Le chantier a commencé le 7 juillet et s'est terminé avant la rentrée. Ce parking améliore et sécurise ainsi l'accès à l'école.

Depuis septembre, la Mairie a financé 30 tables et 18 chaises pour compléter l'équipement des deux classes.

Pour répondre à des contraintes de sécurité mises en avant lors d'un exercice attentat intrusion, la mairie a fait poser un verrou sur la porte de la classe des CM1, ainsi que deux films opacifiants sur les fenêtres côté portail.

Pendant les vacances d'automne, les agents communaux sont intervenus également pour couper une tige filetée près du portail située dans la cour de récréation, réparer des éclairages de la classe des CM1/CM2, et nettoyer un des garages de l'école.

Une table de ping-pong a également été installée sous le préau.

Pour toutes les actions réalisées, nous remercions les agents de l'équipe technique, ainsi que les élus.

Le **RPI** compte donc **8 classes** avec un effectif de **187 élèves** soit une moyenne de **23,37 élèves par classe**.

### **6- Bilans des coopératives scolaires**

Le principe de fonctionnement reste inchangé, la coopérative est dotée d'un budget propre destiné à financer des projets éducatifs et coopératifs.

**Ses ressources** proviennent de

- la **cotisation volontaire des parents d'élèves** (12€ pour 1 enfant ou bien 20 € dès le deuxième enfant),
- des **produits de ses activités (ventes marché de printemps** ou de Noël, photos scolaires...)
- de dons** (mariages),
- de subventions des collectivités (Mairies, CDC),**
- de subventions de l'**AIPE**

L'**OCCE** (Office Central de la Coopération à L'Ecole) impose des vérificateurs aux comptes, désignés par le mandataire (chaque Directrice et Directeur).

**Les vérificateurs aux comptes ont validé chaque Compte Rendu Financier des Ecoles du RPI** et confirment qu'il n'y a aucune anomalie dans l'utilisation des fonds des coopératives.

Monsieur Le Maire d'Anais demande une précision : Les coopératives scolaires sont-elles autorisées à participer au financement des activités scolaires telles que la piscine? Pour le financement des séances de piscine, la participation de la coopérative scolaire n'est pas possible, parce qu'il s'agit d'un enseignement obligatoire, prévu dans les programmes. Ce financement est en priorité de la compétence des collectivités.

Madame Andrian souhaite signaler que durant l'été, une famille qui s'est mariée à la mairie de Tourriers a fait don de la quête d'un montant de 123,60 € à l'école de Tourriers. A la rentrée, les élèves ont écrit une lettre accompagnée de dessins à cette famille pour les remercier.

## 7- Dispositifs pédagogiques :

### ○ Présentation de Éducation à la Sexualité

La parole est donnée à **Mme ANDRIAN** qui présente ce programme.

L'Éducation à la sexualité à l'école primaire (EAS) est une composante d'un projet global d'éducation, elle participe à la formation de la personnalité, de l'identité de l'enfant et de l'élève, à son développement et à sa socialisation.

L'action de l'école est complémentaire du rôle premier joué par les familles dans la construction individuelle et sociale des enfants et des adolescents et dans l'apprentissage du "vivre ensemble".

**Le Code de l'éducation - Article L.312-16 précise que « Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain. »**

A l'école élémentaire, il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité. C'est une éducation à la vie relationnelle et affective, au respect mutuel et à l'esprit critique dès le plus jeune âge.

Au regard des programmes d'enseignement, plusieurs thématiques peuvent constituer un objet d'étude, en prenant en compte l'âge des élèves :

- «l'étude et le respect du corps ;
- le respect de soi et des autres ;
- la notion d'intimité et de respect de la vie privée ;
- le droit à la sécurité et à la protection ;
- les différences morphologiques (homme, femme, garçon, fille)
- la description et l'identification des changements du corps, particulièrement au moment de la puberté ;
- la reproduction des êtres vivants ;
- l'égalité entre les filles et les garçons
- la prévention des violences sexistes et sexuelles

À l'école primaire, c'est à l'enseignant chargé de la classe qu'incombe la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité dans le cadre des enseignements, avec l'aide éventuelle des personnels de santé formés à cet effet (infirmier, médecin scolaire).

L'éducation à la sexualité ne concerne pas que l'enseignant de CM2 ; elle doit être réalisée dans chaque cycle de manière adaptée à l'âge des enfants.

De la maternelle au CM2, cet apprentissage pourra prendre appui sur des situations concrètes de la vie de la classe et de l'école.

Les modalités d'apprentissages sont donc très variées :

En maternelle, cela passe par la mise à disposition des enfants des poupons filles et garçons et / ou des puzzles sur l'anatomie humaine pour les amener à identifier, et nommer les différentes parties du corps...

Aux cycles 2-3 les élèves pourront travailler en enseignement moral et civique sur l'égalité entre les filles et les garçons, le cyberharcèlement. En sciences, des séances permettront d'aborder les changements physiologiques, le cycle de vie, la reproduction.

Nous pouvons également avoir recours à des intervenants comme l'infirmière qui peut aborder les thèmes du respect de soi et de son corps, de la puberté, du respect de

l'intimité... mais également de l'intervention de la gendarmerie pour faire passer le permis internet dans le cadre de la liaison avec le collège.

Les évènements de la vie de classe et plus largement de l'école comme le passage aux toilettes, les sorties piscine avec le vestiaire, les jeux dans la cour de récréation viennent donner du sens à ces enseignements et sont également des supports qui peuvent introduire les différents thèmes de l'éducation à la vie relationnelle et affective.

Madame Maire précise qu'au cycle 3 l'accent est mis sur la notion de consentement, le respect du corps, je dispose de mon corps

○ **Présentation du programme pHARe : Programme de lutte contre le harcèlement à l'école** ; la parole est donnée à **Mr Guedon** qui présente ce programme.

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement dans les écoles.

Il permet :

- la mise en place d'une équipe ressource de circonscription ;
- la formation de l'ensemble des enseignants ;
- la mise en œuvre d'un temps ou d'une action de sensibilisation au phénomène de harcèlement, à destination des parents d'élèves et des personnels ;
- d'éduquer les élèves pour prévenir des phénomènes de harcèlement avec la mise en place de 10h d'apprentissage en éducation morale et civique à partir de la classe de CP, ainsi que la participation à des temps forts, comme la journée Non au Harcèlement du 07 novembre 2024 ; toutes les classes du RPI y ont participé à leur niveau.
- Aussac-Vadalle :
  - lecture d'albums, puis débats à partir de ces albums.
  - Mise en place d'un code vestimentaire sur la journée.
  - Rappel du fonctionnement du banc de l'amitié.
- Anais **Mme Jocal** présente les actions **de la journée** :

**Classes Cycle 1** lecture d'un album dédié, et séquence de langage autour d'illustrations de situations de vie de classe.

Travail sur les règles de vie pour que tout le monde garde le sourire dans la classe.

Même nos plus jeunes élèves comprennent parfaitement les situations et comportements inappropriés et nous les éduquons à les signaler aux adultes référents.

#### **Les classes de CP :**

-débat autour des vidéos des "Petits citoyens" et graines de citoyens.

-Trace écrite individuelle.

-Rafrâîchissement de la décoration du banc des copains mise en place l'année dernière, destiné à accueillir les élèves ayant besoin de réconfort en récréation.

#### **Tourriers :**

Activités communes aux deux classes de l'école sur la journée.

Nous avons tout d'abord établi un code vestimentaire (bleu) pour l'ensemble des élèves, AESH et l'équipe enseignante à l'instar du collège.

En classe, nous avons réalisé un débat à partir du support « les petits citoyens ».

Nous avons réalisé une photo de groupe dans la cour de récréation avec les panneaux « Non Au Harcèlement ».

Cette semaine du 07 novembre a été l'occasion de soumettre un questionnaire à tous les élèves, à partir du CE2, afin de permettre un recueil systématique de la parole, propice à la détection des situations individuelles de harcèlement dans les classes et à l'analyse du phénomène dans les écoles.

Dès qu'une situation d'intimidation sur le temps scolaire et/ou périscolaire est portée à la connaissance de l'équipe, les enseignants mettent en place la méthode de la préoccupation partagée :

**La cible** est rencontrée par un membre de l'équipe qui la prend en charge, l'assure de son soutien et la rencontre autant de fois qu'il est nécessaire et qu'elle le demande avec une grande bienveillance.

**Les intimidateurs présumés** sont rencontrés en entretien individuel par des enseignants de l'école qui, sans dire ce qu'ils savent, leur font part de leur inquiétude pour la cible et essaient de les enrôler dans la recherche et la mise en œuvre de solutions pour améliorer la situation de la cible. Ces entretiens individuels sont courts. La question de la sanction n'est pas abordée.

**Des phases de suivi** sont nécessaires pour s'assurer que la situation de la cible s'améliore et que les suggestions des intimidateurs sont suivies d'effet. Cette phase de rencontre ne doit pas excéder deux semaines.

**Si au terme de ce premier niveau de traitement, les brimades persistent, la direction met en place immédiatement le protocole de traitement des situations de harcèlement.**

### **Questions diverses :**

#### **1) Les enseignants ont-ils noté une évolution dans les arrivées du bus du matin ?**

**Concernant Anais qui est en fin de circuit** : Malgré de véritables améliorations, les enfants usagers du Bus arrivent toujours avec du retard par rapport aux horaires scolaires : ils arrivent vers 9h10 (un peu avant ou un peu après).

Cela prive les enfants de maternelle de leur temps d'accueil le matin, et les enfants de l'élémentaire prennent l'énoncé du programme de la journée en cours.

En conclusion c'est inconfortable pour quelques élèves, mais pas pénalisant au niveau des apprentissages.

Nous apprécions les efforts qui sont observables par rapport à l'an passé, mais il serait préférable pour nos élèves, qu'ils soient tous en classe à 9h.

**Pour l'école de Tourriers** : les enfants sont en classe à l'heure.

**Pour l'école d'Aussac-Vadalle** : le constat de l'école d'Anais, est partagé. Les retards sont moins importants mais toujours quotidiennement présents.

**Pour les élus** : Mr Le président du SIVOS prend la parole pour rappeler que la compétence du transport est maintenant passée à la Région, qu'il y a peu de visibilité pour les élus. Il est informé par le transporteur qu'il y aussi un problème de recrutement de conducteurs, Mr Liot précise que c'est un problème national.

Il n'est pas envisageable de mettre la pression sur le prestataire, ou le chauffeur pour le respect des horaires.

Les démarches avaient été engagées en 2023 par les élus qui ont soutenu la demande des parents et des enseignants qui sont justifiées. La proposition faite l'année dernière par la région de modifier les circuits et mettre en place des garderies sur chaque école, aurait induit un coût pour les parents. A Aussac-Vadalle le poste d'un agent a été pérennisé pour accueillir les élèves à la sortie du bus afin que l'impact soit le plus faible possible pour les enfants et le fonctionnement des classes. Les élus admettent que ce n'est pas parfait, mais cela va dans le bon sens.

**Madame Maire qui représente l'IEN**, indique qu'une information sera faite à l'IEN, 10 minutes de retard c'est encore trop. Néanmoins elle précise que ce n'est pas un domaine dans le champ de compétence de l'Éducation Nationale.

#### **2) Une question concernant l'aménagement des toilettes de maternelle (notamment celles des locaux PS/MS).**

**La disposition actuelle, cuvettes alignées les unes à côté des autres, permet très peu d'intimité aux enfants. Ceci est accentué par la position de l'évier dédié au lavage des mains au centre de la pièce.**

**Nous savons aujourd'hui que la notion d'intimité a un impact important dans l'acquisition de la propreté et dans la facilité de se rendre aux toilettes.**

**Serait-il envisageable d'équiper au moins une partie des sanitaires de petites séparations**

**Lors du 2ème CE l'année dernière la question des toilettes avait déjà soulevé le débat. Il était écrit dans le compte rendu " Mr Giraud Bernard indique que la collectivité va réfléchir au dispositif qui pourrait être mis en place"**

**Que s'est-il passé depuis 6 mois par rapport à ce sujet?**

Avant de donner la parole à Monsieur le Maire qui est responsable de l'entretien et de l'aménagement des locaux, L'équipe pédagogique souhaite préciser quelques éléments concernant la configuration et l'usage des toilettes des classes de PS et de MS.

**En premier lieu, l'équipe enseignante ne s'oppose en aucun cas à la demande des représentants des parents d'élèves.**

Selon les éléments rapportés, il semblerait que la configuration des toilettes avec l'alignement des cuvettes sans cloisons de séparation soit un frein à l'usage des toilettes pour nos élèves, ainsi qu'à leur acquisition de la propreté.

- Concernant « l'acquisition de la propreté », nous vous rappelons que :

**« L'acquisition de la propreté reste un enjeu essentiel avant l'entrée à l'école, et reste du ressort de la famille. Le rôle de l'école n'est que de soutenir l'apprentissage mené dans la famille en amont de la scolarisation. ». C'est inscrit dans le règlement scolaire que nous venons de voter.**

**L'école n'est pas le lieu où s'acquiert la propreté :**

- L'acquisition de la propreté est d'abord et avant tout un cheminement vers la maturité qui permet à l'enfant de contrôler ces sphincters.

C'est une maturation neuro-motrice ; intellectuelle ; et psychologique.

**Nous tenons à rassurer toute la communauté éducative et nous souhaitons que les représentants de parents d'élèves communiquent auprès des parents qui les ont interpellés :**

Depuis 2010 nous avons accueilli **363 élèves** de petits – et de tout petits.

Sur ces **363 élèves / 5** n'ont pas acquis la propreté à l'issue de la classe de petite section cela représente **1,37 % des effectifs**.

**Sur ces 5 élèves il y en avait 3** pour lesquels un diagnostic de retard global du neuro - développement a été posé ces trois élèves étaient dans l'incapacité d'acquérir la propreté à l'issue de la classe de petite section.

**Sur les 2 élèves** qui restent (**0,55% des effectifs**) un était « propre », en capacité de se retenir mais refusait de faire ses besoins ailleurs que dans une couche parce qu'il n'avait pas été préparé dans sa famille à l'usage des toilettes, ni du pot.

**Sur 363 élèves** que nous avons accueillis, à notre connaissance, il y a un élève qui était encore en difficulté à l'issue de la classe de PS malgré nos aménagements.

En conséquence, finalement, les difficultés d'acquisition de la propreté concernent 0,27 % des effectifs accueillis entre 2010 et 2024.

- **Concernant le besoin d'intimité de certains élèves :**

Il est essentiel que les parents d'élèves diffusent à nouveau ce qui a déjà été expliqué l'an dernier.

Pour tous les élèves qui présentent des difficultés à accepter le passage collectif aux toilettes, qui ont des difficultés à aller aux toilettes, nous sommes à l'écoute.

Pour accompagner l'élève, nous utilisons le « sas » contigu aux toilettes qui est situé entre les toilettes où se trouve la fontaine, et le dortoir.

Il y a là quatre cuvettes qui sont aussi alignées et sans cloisons mais nous les réservons aux enfants qui ont besoin de s'isoler.

**Nous espérons pouvoir compter sur les représentants de parents d'élèves pour que les parents qui ont des inquiétudes à ce sujet soient rassurés.**

Pour répondre concrètement à la demande, et expliquer ce qu'il s'est passé dans l'école depuis 6 mois Monsieur le Maire d'Anais qui représente la collectivité prend la parole :

Il rappelle ce qui a été signalé par l'équipe : des travaux ont été réalisés durant l'été et les vacances de la Toussaint : des stores ont été installés à toutes les fenêtres des quatre classes. Le montant des travaux est de 40 000€ en tout.

Le marquage du sol dans une cour a également été refait ainsi que la signalétique du parking.

Concernant les toilettes de GS, Il y aura prochainement la mise en place d'une porte à galandage qui a été commandée.

Monsieur le Maire indique que les travaux se poursuivent, et que l'école n'est pas oubliée.

### **3) Serait-il possible d'avoir un réfrigérateur à la garderie des GS/CP pour pouvoir stocker le gouter frais des enfants?**

Une dizaine de parents se plaignent que des sacs isothermes ne sont pas adaptés même en hiver avec le chauffage.

Monsieur le Président du SIVOS explique que par souci d'encadrement, il a été décidé depuis le COVID de faire trois sites de garderie. Nous avons multiplié le personnel encadrant ce qui a un coût. Du côté de la maternelle, il y a un réfrigérateur. Nous estimons que c'est suffisant.

« C'est aux parents de s'adapter » dans le choix de la constitution du gouter.

Le personnel qui gère la garderie enchaîne directement du temps de classe vers le temps de la garderie. Et les collègues n'ont pas le temps d'aller chercher les gouters dans le réfrigérateur de la garderie du bas

La problématique de l'adaptation des goûters a été évoquée lors de la réunion de rentrée, et une demande a été faite auprès des familles en ce sens. Madame Jocal précise qu'il est possible de réexpliquer les contraintes aux parents.

### **4) On a fait remonter aux représentants de parents l'information qu'il y avait peu de sorties pédagogiques à Tourriers.**

Madame Andrian présente la liste des projets pédagogiques qui conduiront durant l'année scolaire l'année à des sorties scolaires.

#### **Sciences : projet important sur le tri et du recyclage avec plusieurs interventions et sorties pour ce projet.**

- Interventions pour travailler sur le gaspillage alimentaire.
- Sortie : spectacle, hier le lundi 18 novembre.
- Sortie : visite du site Valoparc le vendredi 6 décembre
- 3 Interventions de M Martin, éducateur à Charente Nature dans le cadre du programme pédagogique, l'objectif sera de développer une attitude future de « consommateur responsable ».
- Sortie : Projet théâtre prévu sur le deuxième semestre
- Sorties Bibliothèque (les incorruptibles)
- Sorties en EPS : cycle rugby et natation
- Sortie : Visite du collège en décembre
- Une sortie possible en fin d'année (en cours d'étude)

**Madame Maire qui représente l'IEN** souligne que la liste est conséquente et les propositions sont de grande qualité. Elle adresse ses félicitations à la directrice de l'école de Tourriers.

Elle rappelle que les sorties ne sont pas obligatoires, et qu'une école peut faire le choix de ne pas faire de sortie de l'année. Il n'y a aucune obligation que les Enseignants fassent un nombre de sorties prédéfini. C'est la liberté de chaque enseignant. Madame Jocal ajoute que les sorties sont au service des apprentissages, on ne sort pas pour sortir, cela doit avoir un sens pour les apprentissages et être en lien avec les programmes.

Il faut aussi prendre en compte toutes les contraintes budgétaires.

Mme Tixier pour l'AIPE précise qu'en cas de contraintes budgétaires, l'association dispose d'un budget réservé pour les sorties de l'école de Tourriers si nécessaire.

**5) Avez-vous eu connaissance qu'un collectif a été créé suite à des problématiques signalé pendant la cantine et le temps périscolaire ?**

**6) Avez-vous été contacté par l'Inspectrice de l'Education Nationale concernant des problèmes liés à la cantine et au temps périscolaire ?**

**Des choses sont-elles mises en place ?**

Madame Maire indique que l'inspection a été informée ainsi que l'école.

Madame Andrian précise qu'elle a eu connaissance pendant les congés de la problématique par mail. Elle a immédiatement informé Madame L'Inspectrice. Elle a ensuite pris contact avec un représentant de parent d'élève pour recevoir leur parole.

Madame L'Inspectrice a indiqué la démarche à suivre dans le cadre de notre institution " Recevoir la parole des parents (inquiétudes, questionnements) mais laisser la collectivité gérer la situation puisqu'elle est responsable de ce temps périscolaire  
Concernant les choses mises en place, une réunion est organisée ce vendredi 22 novembre entre l'IEN, la directrice et M. le Maire de Tourriers pour traiter de cette situation.

Il faut souligner que les problématiques ont été systématiquement signalées à l'inspection par la directrice de l'école de Tourriers. Il y a déjà eu une remontée l'année passée à notre IEN, Monsieur Keffler, au sujet de cette problématique.

**Les parents d'élèves interrogent : auront-ils un retour par rapport à la réunion qui est prévue ?**

Madame Maire indique que suite à l'échange de vendredi, l'IEN proposera un moyen de communication au niveau des familles.

**7) A-t-on connaissance d'un règlement concernant le comportement alimentaire que doivent avoir les enfants lors du déjeuner ?**

Les représentants des parents d'élèves sont invités à préciser leur question.

Des précisions sont apportées : « les enfants sont-ils dans l'obligation de goûter ? »

« A la cantine de Tourriers, certains enfants demandent à gouter avant d'être servi. Si un enfant souhaite être servi, après avoir gouté un plat, cela lui est refusé. Le pain est également parfois refusé aux élèves. Cela est signalé par plusieurs enfants »

Monsieur l'adjoint, représentant la municipalité de Tourriers répond :

Il existe bien un règlement périscolaire, signé par l'ensemble des familles.

Il précise que pour la cantine de Tourriers le dispositif est le suivant :

- Menu unique
- Du pain à chaque service
- Si un enfant demande à gouter et s'il aime, il est servi, et il a droit à une part complète
- S'il n'aime pas il n'y a pas de menu de substitution.

Monsieur le Maire d'Anais ajoute que l'agent est autonome dans son fonctionnement. Il réalise ses menus qui sont ensuite validés, avec des proportions, par une diététicienne. La diététicienne accompagne l'agent sur la variété des menus et la quantité nécessaire.

La parole est donnée aux Membres de l'AIPE présents : Mme TIXIER prend la parole

Elle indique que l'association a réalisé moins de repas d'halloween, moins de consommations, moins de commandes de sapin. Il y a moins d'investissement financier des familles en liaison avec la conjoncture.

Par contre elle note que les parents se sont investis dans les préparations des manifestations cette année. C'est un soulagement, et cela permet de décharger l'équipe.

Horaires fête de Noël 7décembre 2024 : Anais au début à partir 14h15

14h45 Aussac Vadalle

15h15 Tourriers

Pas de micro d'ambiance

Les autres manifestations : 18 mai 2025 brocante

14 juin 2025 fête de fin d'année à Anais / deuxième date 21 juin

Possibilité de faire les spectacles le matin + repas à 12h puis jeux après midi

### La parole est donnée aux Elus :

Anais : Les travaux d'amélioration suivent leur cours.

Aussac Vadalle a bénéficié d'une subvention conséquente après l'appel à subvention pour le projet Génération 2024. La commune bénéficie d'une subvention de 5000€ sur un budget total d'environ 7000€. C'est intéressant.

Le matériel sera stocké dans un espace dédié, le matériel d'escrime sera dans un placard sécurisé

Tourriers : inauguration prévue pour la fin des travaux du parking, le 14 décembre .

Des travaux sont engagés lors du second trimestre 2025 à la salle polyvalente de Tourriers qui sera donc inutilisable durant plusieurs semaines.

Un city parc va être créé sur l'un des terrains de tennis, son accès sera ouvert aux classes de l'école.

Madame MAIRE clôture la séance, elle souhaite s'exprimer sur la qualité du travail réalisé dans les classes du RPI. Elle constate un fort engagement des équipes au service des élèves et de l'accompagnement des élèves à besoins.

Les enseignants du RPI sont très investis et ne comptent pas leurs heures.

### **La séance est close à 19h30**

Présidente

Mme Gentet

Secrétaire

Mme PERSONNE